

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/11955  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 30 JANVIER 1976, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DU PORTUGAL AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de vous faire savoir que le 27 janvier 1976 la corvette portugaise João Roby a décelé la présence de deux navires de guerre indonésiens au large de la côte sud de Timor, près de Betano. Au même moment, son radar a enregistré quatre échos, et six autres échos par la suite dans le même secteur.

Selon des nouvelles qui ont également été portées à l'attention des autorités portugaises, le 28 janvier 1976, des véhicules automobiles et des hélicoptères ont été déchargés à Betano tandis que huit navires indonésiens croisaient à proximité, et que des forces terrestres indonésiennes se trouvaient dans la région entre Same et Betano.

On peut noter que les actes d'agression commis par l'Indonésie au Timor oriental ont été abondamment rapportés par les services de presse et les moyens d'information.

Il paraît superflu de souligner l'illégalité de pareils agissements, de même que leur grave incidence sur le droit du peuple timorais à décider librement de son propre sort. Mais il est peut-être à propos de relever que les agissements indonésiens dans la zone de Betano et ailleurs ont suscité de nouveaux problèmes en ce qui concerne la visite que votre représentant spécial doit faire dans certaines parties du Timor oriental.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint,  
Chargé d'affaires par intérim du  
Portugal auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,

(Signé) António da COSTA LOBO

